La traversée du bourg

L'aménagement de la RD 357 dans la traversée de Chaufour-Notre-Dame s'est poursuivi, avec une troisième et dernière tranche de travaux dans le bourg. La diminution de la largeur de chaussée permet d'apaiser la circulation tout en offrant un meilleur confort aux piétons.

Page modifiée le jeudi 27 janvier 2022 • Données Le Mans Métropole

Projet

La dernière tranche de travaux s'est achevé pendant l'été 2018.
© Le Mans Métropole

La dernière tranche de travaux, dans la traversée du bourg de Chaufour-Notre-Dame, a permis d'achever la **requalification de la rue Nationale** démarrée fin 2015.

La section centrale du bourg, marquée notamment par la présence de commerces, d'équipements et de l'église, est limitée à 30 km/h. Cette limitation est renforcée par une **largeur de chaussée diminuée** à 6,30 mètres, soulignée par de l'enrobé à granulats rouges et du béton désactivé sur les trottoirs.

Les travaux comprenaient également la réfection de la rue de la Quinte.

Montant

Le montant des travaux de la dernière tranche s'est élevé à 1 263 000 € hors taxes.

Calendrier

Les travaux ont été programmés de novembre 2017 à l'été 2018.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le service Aménagement urbain de Le Mans Métropole. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études IRPL.

Entreprises

Les entreprises titulaires des marchés publics étaient les suivantes.

- Colas centre ouest, pour la voirie et les réseaux,
- Bouygues énergie et services, pour l'éclairage.

30

km/h

C'est la vitesse maximale autorisée sur la route départementale qui traverse le bourg.

© Le Mans Métropole

Concertation

Le projet d’aménagement a été présenté en réunion publique le 10 octobre 2017.